

# LA CULTURE ET L'ART AU COLLÈGE 2014/2015

BILAN DE LA 6<sup>ème</sup> EDITION  
2014/2015

seine-saint-denis  
LE DÉPARTEMENT

## « La Culture et l'Art au Collège »

Edition 2014-2015

Le plan départemental « La Culture et l'Art au Collège » est une action partenariale désormais profondément inscrite dans la vie des collèges de la Seine-Saint-Denis. Chaque année depuis 2009, elle permet à environ 7000 collégiens de rencontrer des artistes et des œuvres et de développer des pratiques artistiques, scientifiques et culturelles. L'expérience traversée grâce à la mise en partage de la création artistique et les connaissances acquises engagent les élèves à développer leur regard critique et à appréhender différemment le monde qui les entoure afin de mieux en comprendre les enjeux.

L'Éducation nationale et le Conseil départemental portent conjointement l'ambition forte que les projets « La Culture et l'Art au Collège » puissent être des jalons du parcours d'éducation artistique et culturelle dont chaque élève doit pouvoir bénéficier, de l'école maternelle au lycée. Il s'agit également, par le cadre qu'offre ce dispositif, de tisser des liens avec les différents acteurs culturels de proximité, d'ouvrir l'Ecole aux partenariats et de permettre aux élèves de mieux s'approprier leur territoire et ses ressources.

A l'heure de la préparation de la réforme du collège, qui s'appliquera à la rentrée 2016, les parcours CAC apparaissent comme de véritables leviers pour la mise en œuvre de ces nouvelles orientations. Ils s'inscrivent dans des espaces pédagogiques favorisant l'interdisciplinarité, tels les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) et permettent de repenser les modalités d'enseignement en s'appuyant sur une démarche de projet.

Le suivi et l'évaluation de ce dispositif mis en place par le Conseil départemental est mené en étroite collaboration entre la MICACO et la mission pour l'Éducation artistique et culturelle de la DSDEN. Ils permettent de dresser un bilan annuel qui s'appuie sur des questionnaires renseignés par les équipes enseignantes, les chefs d'établissement, les artistes et les structures culturelles engagés ainsi que sur un ensemble d'observations de terrain réalisé par les différents conseillers et chargés de mission. Ce bilan partagé a pour objectif d'établir un état des lieux, de faire apparaître les évolutions significatives et de contribuer à l'amélioration continue du dispositif.

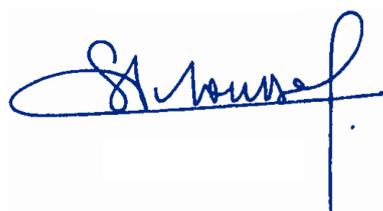
Le bilan de cette 6ème édition permet de saluer une fois encore l'engagement fort de chacun dans ces projets. La qualité de ce travail en partenariat participe pleinement à la dynamique de l'éducation artistique et culturelle sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, au service de la réussite de tous les élèves.

Le directeur académique  
des services départementaux de l'Éducation nationale  
de la Seine-Saint-Denis



Christian Wassenberg

Le Président du Conseil départemental  
de la Seine-Saint-Denis



Stéphane Troussel

# **Sommaire**

## **Introduction**

- 1. Données chiffrées : constantes et évolutions (2009 – 2014)**
- 2. Le déroulement de l'appel à projets et la mise en œuvre pratique des parcours**
- 3. Les acteurs du dispositif**

## **Conclusion**

# Introduction

Le plan départemental « **La Culture et l'Art au Collège** » (CAC) a été lancé pour la première fois en mai 2009 sous la formule d'un appel à projets en direction des structures culturelles et des artistes, en partenariat avec l'Education nationale (DSDEN et Rectorat) et la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France. Ce dispositif a permis à l'ensemble des collèges publics (au nombre de 125 depuis la rentrée 2014) du département d'accueillir jusqu'à trois parcours culturels et artistiques par an.

Ces projets s'adressent à des **groupes classes pendant le temps scolaire pour une quarantaine d'heures**. En lien avec l'organisation pédagogique et les programmes, ils s'organisent de manière souple en une vingtaine d'heures de pratique, dix heures de sorties culturelles et dix heures d'analyse critique et de restitution. Chaque parcours peut bénéficier d'une subvention pouvant aller jusqu'à 3800 euros. Tous les champs de la création artistique ainsi que la culture scientifique et technique sont concernés.

Le critère principal de sélection des projets est le lien fort qu'ils entretiennent avec **un travail de création ou de recherche**.

## **Le bilan de l'édition 2014/2015 :**

La MICACO (Mission « La Culture et l'Art au Collège »), au sein de la Direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs du Département de la Seine-Saint-Denis, réalise pour chaque édition un document bilan (mis en ligne sur le site du Conseil départemental : [www.seine-seine-denis.fr](http://www.seine-seine-denis.fr)) permettant de faire un état des lieux, de porter un regard critique et de proposer des améliorations au plan départemental.

Le bilan s'appuie sur des questionnaires adressés aux participants du dispositif (structures culturelles, artistes/scientifiques, professeurs et chefs d'établissement) ainsi que sur des questionnaires de terrain, résultant du travail de suivi des projets effectué par l'ensemble des chargés de mission du service de la culture, de la Mission enseignements et pratiques artistiques en amateur (MEPAA) et de la MICACO.

Les retours et témoignages concernant le (ou les) parcours mené(s) nous permettent de nourrir ce travail et nous sont donc précieux. Nous tenons par conséquent à remercier l'ensemble des acteurs qui ont pris le temps de répondre à nos questions.

Suite à l'envoi des questionnaires, la MICACO a pu récolter :

- 189 réponses d'artistes/scientifiques, soit un taux de retour d'environ 62%.
- 85 réponses de structures culturelles, soit un taux de retour d'environ 85%.

Pour la première année, et face au constat récurrent du peu de réponses obtenues de la part des acteurs éducatifs (enseignants et chefs d'établissement), la MICACO et la DSDEN ont décidé de travailler ensemble la récolte d'informations auprès des collèges.

Un questionnaire commun a donc été établi et l'envoi a été réalisé par la DSDEN. Le taux de réponse est un peu plus élevé que les années précédentes, sans toutefois nous permettre d'avoir une vision exhaustive.

- 122 réponses de professeurs, soit environ 40% de réponse (27% en 2013/2014)
- 39 réponses de chef d'établissement, soit un taux de retour de 31% (20% en 2013/2014)

Parallèlement, la DSDEN 93 (Direction des services départementaux de l'Education Nationale de la Seine Saint Denis) réalise également chaque année un document bilan. Pour l'édition 2014/2015, ce document a été établi à partir des retours des enseignants, via le nouveau questionnaire élaboré conjointement avec le Département et adressé aux porteurs de projet. Les 122 réponses reçues ont été enrichies par les 26 observations de terrain effectuées par les conseillers de la DSDEN et de la DAAC en regard de leurs domaines de compétences.

Ce bilan est consultable à l'adresse suivante : <http://www.dsden93.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article4656>

Ces deux documents portent chacun un regard spécifique sur le dispositif. Ils se recoupent et se complètent, et permettent de proposer conjointement des améliorations au plan départemental.

Chaque année, des remarques concernant la mise en œuvre de l'appel à projets et des parcours se font entendre dans les bilans. Ces suggestions ont permis à la MICACO, depuis le début du dispositif, de faire des réajustements et de proposer des évolutions.

On constate que, depuis quelques années, ces critiques ont tendance à être relativement similaires et ont, dans leur majorité, déjà été appréhendées. Le dispositif semble donc être arrivé à une forme de **maturité**, qui permet **une stabilisation dans son fonctionnement** et dans la mise en place des parcours dans les collèges.

A la clôture de l'édition 2013-2014, nous avons porté un regard sur les cinq premières années de vie du dispositif afin de revenir sur les évolutions et sur les constantes qui ont traversé la mise en place de ce plan départemental. Une étude chiffrée étant à chaque fois réalisée, cela nous avait permis de nous appuyer sur des données précises et d'analyser ainsi leur évolution.

Pour le bilan 2014-2015, il nous a semblé intéressant de poursuivre ce travail d'analyse chiffrée en incluant la 6<sup>ème</sup> édition.

Ensuite, ce bilan nous permet de revenir sur certains points centraux et récurrents du dispositif et de porter le regard de manière plus poussée sur quelques aspects spécifiques au travail de bilan mené pour cette année.

## 1. Données chiffrées : constantes et évolutions (2009 – 2014)

Une mobilisation forte et renouvelée qui permet une répartition territoriale équilibrée.

### ▪ Nombre de parcours déposés et réalisés

	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
Nombre de parcours déposés (en nombre)	658	443	408	342	381	394
Nombres de parcours qui se sont déroulés (en nombre)	284	307	301	285	300	302

### ▪ Nombre de structures impliquées

	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
Nombre de structures impliquées (en nombre)	82	93	77	83	95	100

L'étude de ces deux tableaux nous confirme que **la mobilisation est forte** depuis le début et se maintient à un niveau élevé ces dernières années. Le dispositif garde donc, au fil des années, l'adhésion des structures culturelles et scientifiques.

On remarque toutefois que le nombre de parcours déposés a tendance à baisser, alors que le nombre de parcours qui se déroulent effectivement (c'est-à-dire les parcours validés par le comité de pilotage) reste quasi stable. Cela a pour conséquence de réduire le nombre de parcours qui sont refusés et démontre alors une adéquation grandissante des propositions reçues avec le cahier des charges du dispositif.

Le grand nombre de dépôts recensés pour l'édition 2009/2010 s'explique par le fait que la procédure de candidature était différente et ne nécessitait pas, pour cette première année, de visa d'un chef d'établissement.

**Le nombre de structures impliquées reste également élevé** et va en augmentant d'année en année. Cela démontre une diversité de plus en plus grande des partenaires, allant des petites compagnies aux Etablissements publics nationaux, en passant par des artistes seuls (la possibilité pour un artiste de présenter un projet en son nom propre étant maintenue depuis le début) et des lieux/associations de tailles intermédiaires.

La critique, parfois émise d'une « monopolisation » du dispositif par quelques grandes structures semble donc ici largement nuancée, le nombre de structures étant en constante augmentation pour un nombre de parcours réalisés quasi équivalent (77 structures pour 301 parcours en 2011/2012 et 100 structures pour 302 parcours en 2014/2015). Une place reste donc bien ouverte à des structures de taille plus modeste et à leur renouvellement.

▪ **Nombre de collègues concernés**

	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
<b>Nombre de collègues concernés (en nombre)</b>	115	119	118	116	117	123 *

\* Entrée dans le dispositif des 5 nouveaux collègues issus du Plan Exceptionnel d'Investissement. Le nombre total de collègues publics est donc passé de 120 à 125 à la rentrée 2014.

On remarque que, depuis le début, **le nombre de collègues** ne participant pas du tout au dispositif (c'est-à-dire n'ayant aucun parcours) est très faible et n'a jamais dépassé le nombre de 5 par an.

De plus, on constate qu'il ne s'agit pas d'une année sur l'autre des mêmes établissements. Cela nous permet d'affirmer que les raisons de cette non-implication de quelques collègues dans le dispositif sont conjoncturelles (changement d'équipe, autre projet important très mobilisateur pour l'établissement une année donnée...) et non structurelles.

▪ **Champs disciplinaires (thématiques principales)**

	<b>2009/2010</b>	<b>2010/2011</b>	<b>2011/2012</b>	<b>2012/2013</b>	<b>2013/2014</b>	<b>2014/2015</b>
	%	%	%	%	%	%
Patrimoine, architecture, urbanisme	2	3	3	3	2	6
Arts visuels/cinéma	31	26	29	22	29	24
Spectacle Vivant	47	48	44	46	48	49
Sciences/ Sciences humaines	9	17	17	16	12	11
Littérature/illustration	6	5	7	13	9	10
Pluridisciplinaire	4	2	0	0	0	0
Total	100	100	100	100	100	100

On constate que le champ du spectacle vivant (théâtre, danse, musique, arts du cirque et marionnettes) reste depuis le début du plan départemental le plus représenté (environ 50% des parcours). Ensuite, viennent les parcours du domaine des arts visuels et du cinéma, qui s'élèvent à environ 1/4 des projets CAC. Ces deux données existantes dès le début du dispositif se vérifient encore aujourd'hui.

Les thématiques liées au Patrimoine/Architecture/Urbanisme restent quant à elles relativement faibles, une hausse étant toutefois à noter pour l'année 2014/2015. Les sciences/sciences humaines sont stables autour de 10 à 15% et les domaines artistiques liés au livre (littérature et illustration) représentent aujourd'hui environ 10% du total des parcours.

Depuis le début du dispositif, les grands équilibres thématiques restent relativement stables. Il semble donc important de continuer notre travail de diversification des thématiques présentes dans les parcours et notamment en poursuivant l'effort de communication et d'accompagnement auprès des partenaires issus des champs de la littérature/illustration et du patrimoine.

Pour information complémentaire, la catégorie « Pluridisciplinaire » qui est visible en 2009 et 2010 a ensuite été supprimée car elle s'est révélée non pertinente.

## 2. Le déroulement de l'appel à projets et la mise en œuvre pratique des parcours

Les remarques concernant les aspects pratiques de mise en œuvre des parcours restent relativement similaires aux années précédentes. La majorité des suggestions a déjà été appréhendées par la MICACO et ne permettent pas, à nos yeux, de dégager de véritables soucis entravant le bon déroulement du dispositif. Le Département s'est en effet efforcé, depuis le début du dispositif, à prendre en compte les remarques et à faire, dans la mesure du possible, des réajustements. Sa disponibilité pour accompagner et répondre aux questions diverses est réaffirmée et permet de faire face aux demandes diverses des acteurs.

Nous allons donc, dans cette partie, proposer à titre de rappel **une synthèse des points les plus souvent évoqués** dans les questionnaires diffusés aux différents acteurs. Nous nous pencherons toutefois de manière plus précise sur certains **points d'actualité** ou points que nous avons souhaité approfondir cette année.

### ▪ Le calendrier de l'appel à projets

La question du calendrier, et notamment **les dates de dépôt des parcours** fixées dans le cadre de l'appel à projets (mars à mai pour la pré-construction des parcours et le dépôt des candidatures) est de manière régulière soulignée comme problématique par une petite partie des acteurs. Ces contraintes de calendrier obligent en effet les structures culturelles et les enseignants à construire les actions au moment même où celles de l'année en cours se déroulent. La disponibilité des acteurs n'est donc pas la meilleure à ce moment là. De plus, la plupart des structures culturelles n'ont pas encore arrêté leur programmation à cette période, ce qui rend plus compliquée la construction des parcours en lien avec cette dernière.

Bien que le calendrier de l'appel à projets ne soit pas idéal, il semble difficile de le modifier. En effet, si nous voulons pouvoir communiquer les résultats avant la fin de l'année scolaire et laisser un temps assez important à la rentrée pour que les parcours se finalisent, les candidatures doivent nécessairement être déposées avant la fin mai. Un délai de moins de trois semaines pour leur examen ne permettrait pas de garantir une évaluation rigoureuse. Le seul ajustement possible a été acté et consiste à donner plus de temps aux structures et aux professeurs en ouvrant les candidatures au tout début du mois de mars.

De plus, nous pouvons ajouter que ce calendrier sera d'autant plus adapté si les professeurs et les structures s'entendent sur un niveau de construction « raisonnable » du parcours avant son dépôt. Il semble donc nécessaire de communiquer davantage sur le niveau de construction que doit avoir un parcours pour être déposé et identifier clairement le temps de septembre à octobre comme un temps important de finalisation du projet.

### ▪ La relocalisation de parcours

Depuis le début du plan départemental, un système de « **Bourse aux parcours** » a été mis en place afin de permettre à des établissements n'ayant pas atteint le nombre maximum de parcours au moment de l'appel à projets de bénéficier de projets supplémentaires.

Les parcours placés dans la « Bourse » sont des parcours validés par le comité de pilotage mais ne pouvant se dérouler dans le collège initialement prévu, celui-ci ayant atteint le quota maximum de trois projets.

Cette solution, si elle permet à un nombre plus important de collège de bénéficier du dispositif « La Culture et l'Art au Collège », n'est toutefois pas idéale. En effet, la « relocalisation » d'un parcours nécessite pour les structures et les enseignants qui en bénéficient de faire un effort important d'adaptation, de co-construction et de souplesse pour que cela se passe bien et fasse sens. Toutefois, les suivis de terrain effectués spécifiquement sur ces parcours « relocalisés » ne font pas ressortir de difficultés particulières dans la mise en œuvre, une fois le parcours débuté.

#### ▪ Le financement des parcours

Malgré une tendance chronique, qui se retrouve chaque année, à solliciter plus de moyens, le montant de la subvention allouée par le Département (3800€ maximum/parcours) semble globalement permettre de couvrir les frais liés à un parcours (rémunération, transports, sorties...)

Un point mérite cependant réflexion et concerne **la prise en compte financière de « l'ingénierie de projet »**.

En effet, beaucoup de structures mettent en avant le temps de travail qui est nécessaire en amont et pendant le déroulement du parcours. Cela représente un coût certain, qui n'est pas explicitement compris dans l'enveloppe allouée par le Département. Cette question se pose de manière différente selon que la structure est, en parallèle, déjà aidée au fonctionnement par le Département ou non.

En complément, il convient de rappeler que certaines structures arrivent à obtenir des **financements complémentaires** de la part d'autres partenaires (subventions, mécénat...). Cette pratique reste fortement encouragée par le Département.

#### ▪ L'organisation du temps de parcours

Les quarante heures de parcours apparaissent pertinentes à l'ensemble des acteurs pour qui la difficulté réside plus dans **le bon équilibre entre cours « traditionnels » et temps du parcours**.

La nécessité d'une réelle continuité entre les séances et la bonne articulation entre les différents temps ressort également des bilans des professeurs comme des artistes. En complément, on peut noter que des retours très positifs ont été faits concernant des cas dans lesquels le parcours a pu bénéficier de journées banalisées ou de « mini-stages » (une journée entière dédiée à la pratique de la discipline artistique). Cette pratique devrait donc être davantage encouragée.

Toutefois, une difficulté se fait encore sentir concernant **les sorties**. Elles nécessitent une autorisation des parents que certains refusent en raison d'horaires de retour trop tardifs. De plus, le nombre d'accompagnateurs semble parfois poser problème ce qui a conduit parfois à l'annulation de la sortie. A la lecture des questionnaires, certains acteurs font également remarquer que les sorties peuvent parfois être trop déconnectées du projet global du parcours, ce qui pose un problème de cohérence. Cette situation n'est pas du tout majoritaire mais mérite d'être soulignée car les sorties font partie intégrante du dispositif.

A noter que l'année 2015 a été marquée par un contexte particulier dû au **plan Vigipirate** renforcé suite aux attentats de janvier à Paris.

De nombreuses sorties ont ainsi été annulées. Dans certains cas, ces visites ont pu être maintenues mais sous condition de ne pas utiliser les transports en commun avec pour conséquence, dans la majorité des cas, d'obliger les structures à louer un autocar et impliquant donc des contraintes importantes sur le budget des parcours concernés.

Globalement, les structures culturelles et les équipes enseignantes ont fait de leur mieux, au vu du contexte, pour mener les projets à bien. Des solutions alternatives ont pu être trouvées, comme le remplacement de certaines sorties par des temps en classe, la venue d'intervenants extérieurs ou le redéploiement sur d'autres lieux de sorties en proximité.

#### ▪ Le temps de clôture

Ce temps est, cette année encore, réaffirmé comme un moment clé du parcours, qui est régulièrement cité par les artistes et les enseignants comme le moment leur ayant apporté le plus de satisfaction.

Parfois, ce temps de clôture est vu comme un temps servant uniquement à valoriser une production finale à l'issue du parcours, ce qui peut avoir pour conséquence une pression trop importante imposée au groupe classe et peut parfois entraîner l'annulation de ce moment par « manque de temps » ou « production insuffisante » de la part des élèves. Il convient donc de rappeler que le but de ces temps de restitution est avant tout de **rendre compte de ce qui a été vécu par les élèves** tout au long du parcours, sans chercher à valoriser uniquement un résultat final.

Ainsi, par exemple, les heures prévues pour la préparation de ce temps (cf. cahier des charges mentionnant qu'une dizaine d'heures doivent être dévolues à « Des temps de réflexion/débat et dédiés à la préparation du temps de clôture ») doivent bien être utilisées en tant que telles et ne doivent pas empiéter de manière trop importante sur les temps d'atelier.

#### ▪ Les temps de réflexion/débat

En complément des ateliers et des sorties, le dispositif inclut dans son cahier des charges l'organisation de temps réflexifs. Ces temps sont partie intégrante des 40 heures qui constituent un parcours et doivent permettre « d'explicitier la démarche de l'artiste/du scientifique et le sens du projet et les rôles doivent être bien répartis et équilibrés entre professeur/ artiste ou scientifique/structure/autres intervenants ».

Nous avons souhaité cette année nous pencher plus spécifiquement sur ces temps pour mieux cerner la manière dont ils sont mis en place concrètement dans les parcours CAC. Pour ce faire, une question spécifique a été posée dans les questionnaires bilan envoyés aux structures culturelles et enseignants.

A la lecture de l'ensemble des réponses, on remarque que **la réflexion et le débat** sont des éléments très majoritairement présentés comme « **partie intégrante** » **des parcours**. Cela signifie que les structures culturelles et les enseignants donnent une place de premier ordre à la prise de recul et à l'analyse critique dans les projets proposés aux élèves. Ce point est essentiel et montre que cette spécificité du dispositif « La Culture et l'Art au Collège » est bien intégrée.

Cependant, on remarque que la manière dont ces objectifs sont réalisés est souvent **peu formalisée**. A savoir : bien que vue comme « constitutive » de tous les autres temps, la réflexion ne s'appuie pas majoritairement sur des outils et/ou apports spécifiques.

En effet, un grand nombre de réponses n'apporte que peu d'éléments concrets sur la manière dont ces temps sont mis en œuvre (quand ?, comment ? avec qui ?). Il semble alors que la frontière entre temps d'atelier et temps de réflexion soit difficile à définir.

On se rend compte, par exemple, que dans quasiment 70% des cas, ces temps sont organisés lors des ateliers. Seuls un tiers des parcours proposent des séances spécifiquement dédiées à un débat ou à une réflexion plus poussée. La question des personnes en charge de ces temps est également importante : si la présence de l'artiste principale du projet est dominante (environ 40% des réponses), les autres approches sont assez faiblement représentées (15% la structure seule, 6% le(s) enseignant(s) seul(s), 6% autre(s) intervenant(s)).

De plus, on se rend compte que la majorité des temps d'analyse critique ont pour objet de revenir sur le contenu des ateliers (environ 47% des réponses) et un tiers environ reposent sur une discussion autour des sorties (préparation, échanges après une visite/un spectacle). L'apport de contenus plus larges (thématique complémentaire, sensibilisation/réflexion plus large sur la discipline artistique...), quant à lui, reste minoritaire avec environ 20% des réponses.

Un dernier point ressort de cette analyse et pose également question : dans 35% des réponses, il apparaît que ces temps ont été exclusivement menés entre adultes, c'est-à-dire en dehors des heures avec les élèves. Il s'agit donc là de temps d'« ingénierie » du projet, de construction/préparation, de bilan, et d'échanges (en réunion, par email, par téléphone) entre la structure, l'artiste et l'enseignant.

Si une bonne communication entre les encadrants du parcours est essentielle et doit être encouragée, il nous apparaît toutefois dommageable que la classe ne soit pas associée, a minima, à une partie de ces temps d'échange.

Au final, il semble tout à fait positif que les temps de réflexion et les temps d'ateliers soient menés très étroitement. Cela montre une bonne imbrication entre les différents temps du parcours et une recherche de cohérence à l'œuvre. Il nous semble toutefois important de se garder du risque d'une trop grande « fusion » entre les deux, au risque de voir disparaître les réelles conditions d'une prise de recul pour les élèves.

Le fait de prévoir **des temps spécifiques dédiés à la réflexion**, pensés et organisés comme tels, doit également être encouragé : l'ouverture vers d'autres thématiques, l'invitation d'un intervenant issu d'un autre champ disciplinaire ou apportant un éclairage différent, un atelier du regard, une séance spécifiquement dédiée à la prise de recul, etc, dans une optique d'équilibre à trouver entre ces différentes approches.

### 3. Les acteurs du dispositif

De manière générale, on remarque que le dispositif s'appuie de plus en plus sur des « habitués » puisque cette année 70% des enseignants et 76% des structures ont déclaré avoir déjà mené un parcours lors des éditions précédentes. Ce chiffre est en constante progression et marque donc un **ancrage de plus en plus fort** du dispositif dans le paysage de la Seine-Saint-Denis.

#### ▪ Les enseignants

Comme nous l'avons vu, les enseignants sont de plus en plus nombreux à renouveler l'expérience des parcours. Cela démontre une adhésion forte au dispositif. Si cette « fidélité » des enseignants au dispositif est une bonne chose, il convient tout de même de rappeler que le renouvellement des équipes enseignantes impliquées doit rester un objectif car il est aussi nécessaire pour faire évoluer le dispositif et en maintenir la dynamique.

**Les liens existants entre le contenu artistique/scientifique des parcours et les enseignements** semblent également en progression, puisqu'en 2014/2015, 95% des enseignants disent avoir fait des liens entre les activités du parcours et leurs enseignements. Ils étaient 66% en 2010/2011. De plus, cette année, seulement 34% des enseignants ont porté un projet seul. Pour comparaison, en 2012/2013 l'étude des réponses aux questionnaires mettait en avant que la quasi moitié des enseignants (43%) assurait le portage de leur parcours seul. On remarque donc que le travail en équipe se développe et permet ainsi une approche pluridisciplinaire renforcée.

Cependant, il apparaît que peu de liens sont tissés lorsque plusieurs projets se déroulent dans le même établissement. En effet, à l'interrogation « Le parcours a-t-il été articulé avec d'autres projets de l'établissement », 78% des enseignants répondent non.

**La question du partage et de la valorisation** des travaux et productions des élèves se posent alors, au niveau de l'établissement scolaire, mais aussi vers l'extérieur du collège avec le peu d'utilisation d'outils de communication, tels que blogs, réseaux sociaux, etc... dans les projets CAC

#### ▪ L'équipe de direction du collège

Depuis plusieurs années, les chefs d'établissement font remonter régulièrement la difficulté à laquelle ils sont confrontés au moment de l'appel à projets : **une sur-sollicitation de la part des structures culturelles**. Pour la deuxième année, il a donc été décidé, en concertation avec la DSDEN, de soumettre un court questionnaire aux chefs d'établissement afin d'évaluer ce niveau de sollicitation et l'impact que cela peut avoir sur le fonctionnement du plan départemental.

Bien que le taux de retour reste faible (20% en 2013/2014 et 31% en 2014/2015), les données récoltées grâce à ce questionnaire nous permettent de porter un regard plus précis sur cette situation.

A l'étude des réponses obtenues, on peut remarquer que les chefs d'établissement reçoivent majoritairement entre 5 et 20 propositions de parcours. 47% jugent ce nombre « adapté », alors que l'autre moitié (50%) juge que cela est « trop important ». Un seul principal a déclaré que le nombre de propositions était insuffisant.

54% sont en contact personnellement avec les structures culturelles puis transmettent ensuite aux enseignants par divers moyens : email, affichage et diffusion en salle des professeurs, etc. Certains organisent également des rendez-vous mais cela reste plus minoritaire. On peut noter également que, dans quelques cas, ce rôle d'intermédiaire est délégué à un enseignant référent, souvent le documentaliste.

Lorsqu'on leur demande de qualifier la phase de choix des parcours (c'est-à-dire la période allant du mois de mars jusqu'à la clôture de l'appel à projets fin mai), 59% estiment que le déroulement est « bon » et 23% « moyen ». Dans de plus rares cas certains chefs d'établissement estiment que cette phase se déroule « difficilement » (5%) ou « très bien » (12%).

Les principaux qui se disent insatisfaits de cette phase mettent en avant la sur-sollicitation dont ils font l'objet : « Certains partenaires multiplient les appels et relances », « Les projets arrivent tous à peu près au même moment », « Sollicitations extrêmement nombreuses (mails, appels téléphoniques...) et peu de visibilité et de connaissance fine des structures proposant leur projets ».

On peut donc en conclure que des difficultés existent mais qu'elles sont tout de même à relativiser, le mécontentement ne semblant pas si élevé. Toutefois, il convient de rappeler que, si les démarches menées par les structures culturelles auprès des collègues sont nécessaires pour nouer un premier contact, cela doit toutefois être effectué de manière mesurée et ciblée. L'envoi « en masse » d'emails aux chefs d'établissement peut, en effet, s'avérer contre productif.

#### ▪ Les artistes et scientifiques

On remarque que la part d'artistes n'ayant jamais participé au dispositif tend quant à elle à baisser de manière constante depuis 2010. En effet, en 2013, ils n'étaient plus que 45% environ. Toutefois, on note cette année que ce chiffre remonte. En effet, en 2014-2015, 58% des artistes/scientifiques ayant mené des parcours sont nouveaux dans le dispositif.

Cette remontée peut s'expliquer par les efforts fournis par les structures pour **renouveler les projets artistiques proposés**. Cette évolution répond donc tout à fait à la volonté, que nous avons souvent rappelé, de rester vigilant au maintien d'un taux de renouvellement qui ne soit pas trop bas, garant du dynamisme et de l'évolution du dispositif.

On peut aussi noter que, dans la grande majorité des cas, une satisfaction quant à la relation nouée avec le ou les professeurs référents du parcours est évoquée. Cependant certaines difficultés demeurent en particulier en matière de partage des rôles. En ce sens, les questions de discipline sont les plus souvent évoquées et nécessite de bien définir la place de chacun. Des temps de réajustement réguliers et le travail d'accompagnement de la structure culturelle sont ici des facilitateurs.

#### ▪ Les structures culturelles et scientifiques

Une adhésion forte chez les structures est encore cette année à soulever, de plus en plus d'entre elles déclarant avoir déjà mené un parcours CAC par le passé. En effet, le taux de renouvellement (c'est-à-dire le taux de nouvelles structures entrant dans le dispositif) a baissé depuis 2010, passant de 35% à 24% en 2014.

Depuis trois ans, ce taux semble se stabiliser autour de 25%, démontrant que le dispositif est maintenant bien connu et appréhendé par les structures culturelles et scientifiques. Il convient, là aussi, de rester vigilant à maintenir ce seuil pour permettre au dispositif de ne pas s'enfermer dans une forme de « routine ».

Au-delà de la préparation du parcours, **le rôle des opérateurs culturels** tend à se structurer de plus en plus. En effet, on remarque que depuis 2010 l'implication des structures dans les parcours a nettement progressé et s'est diversifiée.

Si l'accompagnement de l'artiste/scientifique est resté stable à un niveau élevé, on note une augmentation constante depuis 2010 concernant les trois autres types d'accompagnement (présence lors des séances en qualité d'observateur, accueil des élèves au sein de la structure et intervention lors des séances en classe). Les structures développent donc leur rôle et sont de plus en plus présentes auprès des artistes, ce qui est très positif.

Toutefois, certaines structures culturelles soulignent à nouveau à quel point il peut être difficile d'entrer en contact avec les collègues. Pour celles qui ont une habitude de travail avec les établissements, la prise de contact est assez aisée. En revanche, pour les petites structures ou celles qui souhaitent s'investir pour la première fois dans ce type d'action la démarche s'avère compliquée.

Une dissymétrie importante existe donc entre les petites ou nouvelles structures et celles plus grandes ou plus habituées à investir ce champ d'action. Cette dissymétrie apparaît également entre certains chefs d'établissement très sollicités et des professeurs qui peinent à avoir accès aux propositions de parcours.

## Conclusion

Le bilan de cette sixième édition nous montre que « La Culture et l'Art au Collège » reste un **dispositif bien ancré** dans le paysage de la Seine-Saint-Denis. Les différents acteurs (enseignants, chefs d'établissement, artistes et structures) restent fortement impliqués et permettent ainsi au Plan départemental de maintenir son niveau d'exigence élevé dans la mise en œuvre des parcours.

L'année 2015 a été marquée par des difficultés concernant l'organisation des temps de sortie, du fait du renforcement du plan **Vigipirate** suite aux attentats du mois de janvier. Néanmoins, comme nous l'avons vu, la conjugaison des efforts des équipes éducatives et des acteurs culturels (artistes et structures culturelles) a permis aux élèves de bénéficier de parcours de qualité et de remplacer, quand cela était nécessaire, les sorties annulées par d'autres propositions (sorties plus proches, interventions extérieures, heures d'ateliers supplémentaires, etc.)

En termes de partenariat, et comme annoncé à l'issue du comité de pilotage d'octobre 2014, les démarches de bilan ont été plus fortement harmonisées entre l'Education nationale et le Conseil départemental pour cette édition. Ainsi les questionnaires à destination des enseignants et chefs d'établissement ont été réalisés et diffusés en commun. Le partage des résultats et la confrontation des analyses a permis, cette année encore, de faire ressortir un bon nombre de réflexions communes, telles que la question des temps de débat/ temps réflexifs ou celle de la valorisation et mise en commun des travaux menés dans le cadre des parcours CAC au sein d'un même établissement.

Dans cette optique, il est envisagé une remise à jour du **guide pratique**, qui avait été rédigé de manière commune au début du dispositif. Cet outil a pour but d'aider enseignants, artistes et structures à préparer et mener au mieux le parcours et mérite aujourd'hui d'être réactualisé et affiné pour traiter des nouveaux enjeux qui se posent.

De plus, il est également envisagé de faire **évoluer le cahier des charges** du dispositif, dans le but d'explicitier certains points précis.

Ainsi deux heures minimum exclusivement dédiées à la réflexion et au débat, c'est-à-dire **une ou deux séances uniquement orientées vers l'analyse critique**, devront figurer dans chaque proposition de parcours. Les autres temps d'analyse critique pourront, au choix et dans une optique d'équilibre, être répartis tout au long du parcours (autres séances dédiées, répartition au sein des temps d'atelier...).

Il est également rappelé que ces heures font partie intégrante des 40 heures qui constituent un parcours et doivent donc obligatoirement se dérouler **en présence des élèves**. Les temps de préparation, réunions et échanges entre adultes – aussi importants soient-ils – ne doivent donc pas être considérés comme tels. Au niveau budgétaire, ces temps d' « ingénierie » du projet pourront toutefois être pris en compte, dans la limite de 15% du budget global du parcours, pour les partenaires qui ne sont pas aidés au fonctionnement par le Département par ailleurs.

**Les heures dédiées à la préparation de la restitution** seront également réaffirmées comme constitutives du parcours global et devant apparaître distinctement des temps d'atelier. **La valorisation des projets** au sein du collège et vers l'extérieur (ouverture à d'autres classes du collège, chantiers d'étape, utilisation d'outils de communication comme un blog/ les réseaux sociaux...) figurera aussi comme objectif du dispositif et sera plus fortement encouragé, notamment au moment de la notation et de la sélection des parcours.